

ICOMOS Suisse en collaboration avec HotellerieSuisse / GastroSuisse / Suisse Tourisme

Appel à candidatures pour les prix «Hôtel historique / Restaurant historique de l'année 2024»

Pour la 28^e année consécutive, le jury d'ICOMOS Suisse décernera la distinction l'«Hôtel historique de l'année» et/ou le «Restaurant historique de l'année» à des établissements qui auront démontré une sensibilité particulière pour la valorisation du patrimoine bâti dans la poursuite de leurs objectifs d'entreprise.

Les propriétaires ou gérant.e.s d'hôtels et de restaurants historiques ou d'hôtels et de restaurants aménagés dans des bâtiments historiques de Suisse sont invités à déposer leur candidature d'ici fin février 2023.

1. Objectif

Ces distinctions visent à encourager la préservation du caractère historique des établissements hôteliers et des restaurants en Suisse. Les prix décernés contribuent à sensibiliser le grand public aux efforts de conservation entrepris dans ce secteur.

2. Organismes

Les promoteurs de ces prix sont la section nationale ICOMOS Suisse (Conseil international des monuments et des sites) et les organisations partenaires HotellerieSuisse, GastroSuisse et Suisse Tourisme.

3. Conditions de participation

Les distinctions sont octroyées aux hôtels et restaurants qui sont exploités: a) depuis au moins 30 ans dans les locaux d'origine ou b) dans des bâtiments historiques réaffectés. Le critère déterminant porte sur la conformité des travaux de conservation et d'entretien de ces édifices aux principes généraux de sauvegarde du patrimoine. Outre le bâtiment, le jury évalue également la place accordée à la valorisation du patrimoine historique dans la philosophie de l'entreprise.

4. Distinction

Les distinctions suivantes peuvent être décernées: le prix «Hôtel historique de l'année 2024» et/ou le prix «Restaurant historique de l'année 2024». Par ailleurs, un prix spécial peut être attribué à des entreprises qui se signalent par un engagement particulier ou une démarche originale en faveur de la préservation du patrimoine bâti.

5. Jury

Le jury se compose des membres du groupe de travail «Hôtels et restaurants historiques de Suisse» d'ICOMOS Suisse, de représentants de HotellerieSuisse, GastroSuisse et Suisse Tourisme, ainsi que d'expert.e.s dans les domaines de l'architecture, l'histoire, l'hôtellerie et la gastronomie. Il évalue les dossiers de candidature déposés et peut lui-même inciter des établissements à soumettre un dossier.

6. Inscription

Les candidatures sont à adresser via le formulaire d'inscription. Celles-ci doivent inclure toutes informations utiles sur l'histoire de l'édifice, les restaurations et transformations réalisées, les propriétaires, ainsi que les gérant.e.s de l'établissement. L'envoi d'une documentation visuelle comportant plans, photographies actuelles et

historiques, publications et descriptifs éventuels facilitera les délibérations du jury. Le dossier peut être soumis par courrier électronique.

7. Évaluation du jury

Le jury présélectionne parmi les candidatures les objets à visiter et à examiner plus en détail.

Parmi les objets qui ont retenu son attention, le jury élit les lauréats pour les prix «Hôtel historique de l'année» et «Restaurant historique de l'année».

8. Remise des distinctions

La remise des distinctions a lieu lors d'une cérémonie de portée nationale. Les distinctions sous forme de labels gravés sur une plaque de laiton sont décernées chaque automne précédant l'année de validité, afin de permettre aux lauréats de valoriser ce titre au mieux dans leur stratégie de communication. Le jury invite les médias régionaux et nationaux à cet événement festif.

9. Communication

Pendant une année, les établissements titulaires du label font l'objet d'une présentation sur une page spécifique du site Internet de MySwitzerland.com. Le site web de Suisse Tourisme comptabilise près de 30 millions de visites par an et garantit aux établissements qui y figurent une grande visibilité à l'échelle nationale et internationale. Par ailleurs, l'événement de la remise des prix est médiatisé dans tout le pays.

10. Délai

Les dossiers de candidature doivent être soumis avant le 28 février 2023, si possible par mail.

Adresse pour l'envoi des candidatures par mail:

Secretariat Hôtel et Restaurant historique

c/o A. Schafter Projektdienstleistungen

Metzgerrainli 4

6004 Luzern

jury@icomos.ch

11. Informations

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site Internet d'ICOMOS Suisse. Adresse Internet:

<http://www.icomos.ch/groupe-de-travail/hotels-et-restaurants-historiques/>

René Koelliker, co-président du jury ICOMOS Suisse, se tient à disposition pour toutes questions concernant le concours et la procédure à suivre. Courriel: jury@icomos.ch ou téléphone 079 854 82 77.

Le jury est actuellement composé de :

Camenisch Kerstin, économiste, Dietikon, co-présidente

Koelliker René, historien de l'art , Tüscherz-Alfermée, co-président

Cereghetti Albina, architecte et conservatrice des monuments historique, Mesocco

Furrer Benno, géographe, Cham

Grünig Annika, Suisse Tourisme, Zurich

Hasler-Olbrych Patrik, GastroSuisse, Zurich

Jaquet Martine, ancienne conservatrice des monuments historique, Lausanne

Just Marcel, publiciste d'art et d'architecture, Zurich

Rohner Maria, architecte, Sion

Steinmann Regula, Patrimoine Suisse, Zurich

Van den Berg Vinzenz, HotellerieSuisse, Bern

von Weissenfluh Mark, hôtelier, Muri b. Bern

Berne, décembre 2022